

CATÉGORIE COMMISSION EUROPÉENNE 2010



Deadline pour les envois : 15 mars 2010

Catégorie de la Commission Européenne : "Création d'une courte video combinant les archives en ligne et le contenu généré par l'utilisateur »

Dans le cadre de la compétition Content 360 au MIPTV, la Commission Européenne lance un appel à projet pour élire le meilleur clip vidéo combinant archives audiovisuelles et contenus produit par l'utilisateur sur le thème « Visions d'Europe ».

Le clip récompensé par un prix de 10 000 Euros devra être produit pour Internet et aussi avoir pour vocation d'être diffusé sur les téléphones mobiles et partagé sur les réseaux sociaux.

LE BRIEF

Le service audiovisuel de la Commission Européenne possède la plus grande collection d'archives audiovisuelles sur la construction de l'Union Européenne depuis 1945. Le nombre d'archives numérisés accessible sur notre site s'élève à 1 300 vidéos, 30 000 photos et 11 000 fichiers audio historiques.

La Commission Européenne lance auprès des professionnels de l'audiovisuel et du grand public un appel à concourir pour la création d'un clip vidéo de 3 minutes maximum, devant mettre en scène une vision originale de l'Europe à travers l'exploitation d'images d'archives de l'EU combinées avec des images produites ou remixées par l'utilisateur.

Le clip devra exprimer une vision personnelle de l'Europe tout en gardant pour objectif de captiver une audience jeune la plus large possible à travers Internet et/ou les téléphones mobiles par une approche originale, créative, et esthétique.

Les participants devront proposer une vision positive de l'Europe, sous un angle artistique, documentaire, humoristique ou fictionnel mettant en scène des situations personnelles ou publiques, actuelles ou historiques, de la vie européenne dans leur environnement proche : famille, entreprise, communauté, association, ville, village; ou au travers d'événements locaux, musicaux, de modes, de loisir, de jeux pouvant représenter une vision originale de l'Europe.

LA CIBLE :

La Commission attend des propositions de clip vidéo susceptible d'avoir un réel impact d'audience sur la cible 15-35 ans sans distinction de sexe ou de Catégorie socio professionnelle.

LES CRITERES DE SELECTION :

Les critères qui seront pris en considération seront :

- L'originalité du clip vidéo, le niveau de créativité, le point de vue artistique et esthétique
- L'universalité du contenu et sa capacité à toucher le public ciblé jusqu'au-delà des frontières de l'Europe et au-delà des différents supports
- Sa capacité à susciter une envie de le partager, et de développer des groupes ou des blogs autour de son contenu sur la toile.
- La qualité technique du produit fini

TERMES ET CONDITIONS SPECIFIQUES POUR LA CATEGORIE DE LA COMMISSION :

1. *Le clip doit avoir une durée inférieure à 3 min et être fourni sous un format téléchargeable au minimum sur une page Web.*
2. *Le concours est ouvert aux sociétés de production et personne individuelle du monde entier âgées de plus de 18 ans.*
3. *Le clip devra être au minimum composé de 50% d'archives téléchargeables à partir du site internet de la Commission Européenne.*
4. *A l'exception des "documentaires" pour raison de respect du droit d'auteur, toutes les archives disponibles sur le site <http://ec.europa.eu/avservices/content360/> et libres de droit peuvent être utilisées pour la création du clip.*
5. *Les participants conservent l'ensemble des droits d'auteur et droits voisins attachés au clip. Ils cèdent néanmoins à la Commission européenne le droit :*
 - *à communiquer et à diffuser le clip au public dans toutes les manifestations destinées notamment à l'information et la promotion de ses activités.*
 - *de diffuser le clip dans le monde entier en basse résolution sur le réseau internet*
6. *En s'inscrivant au concours le candidat accepte les conditions générales du concours ainsi que du Briefing.*

Les candidats posteront leur clip directement sur la chaîne dédiée sur Dailymotion

<http://www.dailymotion.com/sas/EUContent360>

Tout en prenant en compte le jugement des internautes, un Jury composé par la Commission Européenne, établira un classement final de 3 clips finalistes.

Les trois finalistes seront invités à participer au MIPTV 2010 (12-16 avril 2010) pour défendre leur production lors d'un screening organisé par la Commission sur le salon.

Le gagnant qui recevra la somme de 10 000 € de la part de la commission Européenne, sera annoncé lors de cérémonie de remise des prix de la compétition Content 360 au MIPTV 2010.